

1<sup>er</sup> juin 2018

[etranger.sgen-cfdt.fr](http://etranger.sgen-cfdt.fr)

## ***Detachment denied,* le mauvais feuilleton des refus de détachement !**

*D'épisodes en épisodes, tous inspirés de faits réels, la saison 3 relate de nouveaux refus de détachement qui mettent un coup d'arrêt à des projets de carrière murement réfléchis et placent des enseignants et leur famille dans des situations difficiles et parfois même ubuesques.*

### **Saison 3, Épisode 10 :**

## **De l'enthousiasme à la déconfiture**

Maxime est un jeune enseignant. Avidé de découverte, il souhaite se frotter à un autre système éducatif pour enrichir sa pratique, s'ouvrir sur d'autres réalités. Son profil professionnel et son enthousiasme retiennent l'attention de la direction d'une école homologuée de Liénié inférieure, à San Teo.

Pour Maxime, ce projet s'inscrit dans une réelle démarche d'apprentissage des pédagogies différentes. En effet, enseigner à des élèves non francophones représente à ses yeux une étape qui lui permettra de se spécialiser, avec une formation CAPASH possible à l'issue de cette expérience.

Recruté, il est aux anges, en informe ses collègues, sa hiérarchie et ne manque pas d'être félicitée par son IEN qui voit en lui un enseignant plein de promesses.

Hélas, son administration n'envisage pas de la sorte cet avenir qui se dessine pour Maxime : elle a besoin de lui, il doit être là pour les élèves de son département, elle entend que les petits Liéniens se passent de lui.

Maxime informe l'établissement de San Teo de sa situation, fait part de son souhait de former un recours. Le directeur, déplore la situation mais signale qu'il ne peut attendre l'issue de son recours. L'établissement a déjà été confronté à ce type de situation l'an passé et il a été décidé de procéder, en ce cas, à un nouveau recrutement. Il est désolé.

Pas tant que Maxime, qui ne partira pas.

**Le refus de détachement ne sert ni nos écoles de l'étranger, ni notre langue. Il fragilise les personnels et menace leur avenir.**

**Le Sgen-CFDT demande instamment que toutes les demandes de détachement dans un établissement d'enseignement français à l'étranger homologué par le ministère de l'Éducation nationale soient satisfaites.**